École du Perce-Neige
Info-parents – Février 2021

Dates importantes à retenir

1- Vendredi 05 février 2021 : Journée pédagogique fixe, CONGÉ POUR LES ÉLÈVES
2- Vendredi 05 février 2021 : Date limite pour la remise des bulletins de la première étape
3- Vendredi 19 février 2021 : Journée pédagogique fixe, CONGÉ POUR LES ÉLÈVES

Du 1er au 5 février 2021, c'est la semaine des enseignants et enseignantes. L'orthopédagogue et les spécialistes font partie du corps enseignant, il ne faut pas les oublier ! Au cours de mes années d'enseignante, j'ai reçu des témoignages de gratitude des parents et je les ai gardés précieusement. Ces témoignages sont un baume pour le moral lorsque la tâche devient plus difficile et que les critiques semblent venir durement nous affecter, c'est ce qui nous donne le courage de continuer notre journée. Et c'est pourquoi j'envoie des mercis pour les actions que nos enseignant(e)s posent qui font une grande différence pour nos élèves. Au cours de cette semaine, je veux reconnaître la valeur de leur travail et souligner l'importance de leur enseignement auprès des élèves. Je profite aussi de ce moment pour remercier tous les gens qui travaillent POUR nos enfants : éducatrices spécialisées, psychoéducatrice, éducatrices du service de garde, concierge, secrétaire… il est important de les remercier aussi ! Je vous invite à prendre le temps de dire merci au personnel de l'école qui donne de leur temps à tous les jours pour vos enfants. Un petit message, une pensée. C'est leur semaine, ils méritent d'être remerciés !

Inscriptions à la maternelle pour 2021-2022

C'est déjà le temps d'inscrire les élèves qui fréquenteront la maternelle l'an prochain. À l'école du Perce-Neige, ces inscriptions se feront le : lundi 1er février de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et le jeudi 4 février 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h. Prévoir environ 25 minutes par inscription. **Étant donné la situation actuelle, il est obligatoire de prendre rendez-vous au secrétariat de l'école avant de se présenter : 418-338-1303.**

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, vous devez OBLIGATOIREMENT nous fournir :
- Certificat de naissance (l'original grand format 8½ x 11) émis par le directeur de l'état civil; c'est la seule pièce admissible pour l'ouverture du dossier.
- Preuve de résidence : permis de conduire, compte taxe scolaire ou municipale, avis de cotisation de Revenu Québec, avis de paiement de la RRQ.

Semaine de relâche

N'oubliez pas que la semaine de relâche aura lieu du 1er au 5 mars 2021 et que le 9 mars est une journée pédagogique fixe.

Masques

Il est nécessaire de laver les masques, idéalement à tous les jours. Il serait aussi important d'en prévoir 2 puisque nos petits ont tendance à les oublier.

Merci de votre collaboration !

Caroline Lortie, directrice

LA SÉCURITÉ SANS COMPROMIS

Les transporteurs scolaires du Centre de services scolaire des Appalaches, la Sûreté du Québec et la Sûreté municipale de Thetford Mines se mobilisent, encore cette année, dans le cadre de la campagne provinciale de sécurité en transport scolaire. Du 1er au 12 février, un message clair et direct **M'as-tu vu?** sera transmis aux membres du personnel et aux élèves des écoles primaires du CSSA.

Quant aux usagers de la route, qui, dans bien des cas, sont aussi des parents, ils seront interpellés à la prudence, non seulement en présence d'autobus scolaires, mais également dans les zones scolaires et aux abords des écoles.

Soyez attentifs !